

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 13 janvier 2020, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire  
M. Raynald Jean, conseiller no. 1  
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2  
M. Réal Savoie, conseiller no. 3  
M. Alain Raymond, conseiller no. 4  
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale par intérim et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

Le maire souhaite une belle année 2020 aux citoyens et aux élus de la Ville de Daveluyville.

**2020-01-290.** Adoption de l'ordre du jour de **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**  
Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2020-01-291.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 19 décembre 2019 à 19 h de **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 19 décembre 2019 à 19 h a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**  
Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**2020-01-292.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 19 décembre 2019 à 19 h 15 de **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 19 décembre 2019 à 19 h 15 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**  
Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers Aucun suivi de dossier.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Maison de  
thérapie  
Victoriaville-  
Arthabaska –  
Demande d'aide  
financière

Réception d'une correspondance de la Maison de thérapie Victoriaville-Arthabaska demandant une contribution via l'aide financière allouée par le Gouvernement du Québec en appui aux municipalités sur la légalisation de la marijuana. La Ville ayant d'autres projets pour utiliser cette aide financière sur notre territoire, le conseil prend acte sans donner suite.

**2020-01-293.**  
Filles d'Isabelle –  
Demande de  
commandite

**CONSIDÉRANT** la tenue du Bingo des Filles d'Isabelle du Cercle Madame Daveluy 1237, le 9 février prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de la soirée est d'amasser des fonds pour la Fondation des Maladies du Cœur;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don exceptionnel équivalent à un crédit de 50% de la location de la moyenne salle communautaire, à condition que l'organisation de l'évènement prenne en charge le nettoyage complet de la salle communautaire à la fin de l'activité.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2020-01-294.**  
Comptes du 3  
décembre 2019  
au 13 janvier  
2020

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 3 décembre 2019 au 13 janvier 2020 de la Ville de Daveluyville totalisant 1 346 928.45 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 3 décembre 2019 au 13 janvier 2020.

**2020-01-295.**  
Formation  
relativement à  
l'accès à  
l'information et  
les règlements  
discrétionnaires  
de la Loi sur  
l'aménagement et  
l'urbanisme

**CONSIDÉRANT** les formations de l'ADMQ intitulée « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : trucs et astuces pour mieux s'y retrouver » le 11 mars 2020 à Drummondville et « Les règlements discrétionnaires de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) » le 13 mai 2020 à Drummondville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité

- 1- **D'**autoriser madame Pauline Vrain, greffière et inspectrice adjointe en bâtiment à assister aux formations les 11 mars et 13 mai 2020 à Drummondville et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 1 060.07 \$, taxes incluses;
- 2- **DE** rembourser les frais de déplacement et de subsistance, sur présentation des pièces justificatives;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2020-01-296.**  
Proclamation des  
Journées de la  
persévérance  
scolaire 2020

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, maire, il est résolu à l'unanimité de déclarer que la Ville de Daveluyville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020, nous nous engageons :

- œ à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
- œ à distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février;
- œ à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité.

**2020-01-297.**

Subvention pour les écoles primaire et secondaire de Daveluyville

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi de la subvention, pour l'année 2020, à l'école primaire Notre-Dame-de-L'Assomption et secondaire Sainte-Anne de Daveluyville, au montant total de 1 500 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2020-01-298.**

Bail pour le logement du 1025A Principale et du 634 rue Principale

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville est propriétaire des immeubles situés au 1025A route Principale, ainsi que du 634 rue Principale à Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** le coût du logement situé au 1025A route Principale soit indexé à 700 \$ par mois, incluant l'électricité et l'entretien;
- 2- **QUE** le loyer commercial du 634 rue Principale demeure à 128 \$ par mois, incluant l'électricité et l'entretien, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020. Le locataire devra payer le compte de taxes municipales annuel;
- 3- **D'autoriser** le maire et/ou la directrice générale par intérim à signer le bail.

**1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la subvention des écoles primaire et secondaire, la réduction des élus aux comités de la MRC d'Arthabaska, les rencontres de la MRC d'Arthabaska, questions auxquelles le maire a répondu.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**TRANSPORT**

**2020-01-299.**  
Demande d'un  
nouveau fonds  
pour financer la  
réfection du  
réseau routier  
local

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :
  - a) La capacité de payer des municipalités;
  - b) L'accès difficile aux programmes existants;
  - c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
  - d) La pérennité des infrastructures.
- 3- **QUE** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député Donald Martel afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;
- 4- **QUE** le maire, ou en son absence, le maire suppléant, soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

**2020-01-300.**  
Transport adapté  
Rouli-Bus -  
Prévisions  
budgétaires 2020

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020 du Transport adapté Rouli-Bus, représentant une quote-part de 6 863.09 \$ pour la Ville de Daveluyville.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018

La directrice générale par intérim, Mme Pauline Vrain, dépose le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2018, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**2020-01-301.**  
Appui à la Ville de Thetford Mines pour l'obtention de subvention visant à améliorer son système de gestion des eaux usées

**CONSIDÉRANT QUE** des investissements majeurs sont nécessaires par la Ville de Thetford Mines afin d'améliorer son bilan concernant son système de gestion des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Thetford demande l'aide des instances des deux paliers gouvernementaux afin de leur venir en aide;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle touche directement les activités de la Ville de Daveluyville qui est située en aval de la Ville de Thetford Mines;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville désire appuyer la Ville de Thetford Mines dans ses démarches;

**CONSIDÉRANT QUE** ces démarches visent directement l'amélioration de la qualité de l'environnement;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville appuie la Ville de Thetford Mines dans ses démarches d'obtention de subventions visant à améliorer son bilan concernant son système de gestion des eaux usées.

**2020-01-302.**  
Mandat à EXP dans le cadre du plan de protection pour la réduction du phosphore aux étangs aérés

**CONSIDÉRANT QUE** la problématique des algues bleu-vert dans les plans d'eau est un phénomène complexe qui a pris de l'ampleur au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques a mis de l'avant un énoncé de position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les eaux usées domestiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la station d'épuration de type « Étangs aérés » de la Ville de Daveluyville est visée par cette position ministérielle;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-07-175. qui mandatait la firme EXP pour la confection des plans et devis pour les appels d'offres relatif à la l'enlèvement du phosphore à la station d'épuration;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire un ajout dans les plans et devis pour inclure le rehaussement de la conduite de sortie;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme EXP pour faire l'ajout du rehaussement de la conduite de sortie dans les plans et devis pour les appels d'offres relatif à l'enlèvement du phosphore à la station d'épuration pour un montant de 2 874.40 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de décembre 2019, 3 permis ont été émis, totalisant 315 000 \$.

**2020-01-303.**  
Entretien  
paysager 2020 et  
2021

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'entretien paysager de la Ville de Daveluyville 2020 et 2021 à l'entreprise « À Fleurs de Pots » de Daveluyville, au montant total de 2 923.24 \$, taxes incluses pour l'année 2020 et 2 750.77 \$, taxes incluses pour l'année 2021. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

**2020-01-304.**  
Transfert de fonds  
au comité de  
développement  
socio-économique  
du Grand  
Daveluyville  
(CDSEGD) pour le  
plan de  
développement

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement no. 57 relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard du développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le transfert de la Ville de Daveluyville au comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD), un montant de 29 500 \$ pour l'année 2020 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2020-01-305.**  
Adoption des  
prévisions  
budgétaires 2020  
- Office municipal  
d'Habitation

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron** et sur recommandation des représentants de la ville au Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation du Centre-du-Québec (OMH), il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020 de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.), pour un montant global de l'ordre de 980 376 \$, représentant une quote-part de 66 206 \$ pour la Ville de Daveluyville.

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2020-01-306.**  
4<sup>ème</sup> édition de  
la Course des  
voisins -  
Demande de  
commandite

**CONSIDÉRANT QUE** la Course des Voisins est un évènement rassembleur, qui motive les citoyens à bouger et prendre soin de leur santé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement se tiendra le samedi 6 juin 2020;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville recommande au ministère des Transports (MTQ) d'émettre un certificat d'autorisation dans le cadre de la Course des voisins qui se tiendra sur la route 261 le samedi 6 juin 2020. De plus, la Ville permet à l'organisation de la Course :

- 1- L'utilisation du stationnement du Centre sportif Piché et de la salle communautaire;
- 2- L'accès gratuit aux chambres des joueurs pour que les participants puissent prendre leur douche et se changer;
- 3- Le prêt de cônes, barrières et panneaux bleus de la Ville et une aide pour les installer et les ramasser avec un véhicule de voirie de la Ville;
- 4- L'utilisation du camion-outils, conduit par un employé de la Ville pour la signalisation au coin du 2<sup>e</sup> Rang et de la rue Principale afin de

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

- détourner la circulation lors de certaines courses;
- 5- D'être assuré à même les assurances de la Ville pour cette édition de la Course des voisins.

**LÉGISLATION**

**2020-01-307.**  
Adoption du  
règlement no. 75  
fixant les taxes et  
tarifications pour  
l'exercice 2020

**ATTENDU** l'état des dépenses prévues et imprévues pour l'exercice financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, établi au budget de la Ville de Daveluyville;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Daveluyville a le pouvoir de prélever et de percevoir certaines taxes, cotisations, compensations ou tarifs conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Réal Savoie lors de la séance extraordinaire tenue le jeudi 19 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du jeudi 19 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement était disponible pour consultation par les citoyens au plus tard 72 heures avant la présente séance et que des copies ont été mises à leur disposition dès le début de cette séance conformément aux dispositions de l'article 356 L.C.V;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Christine Gentes** et résolu unanimement :

**QUE** le règlement numéro 75 fixant les taxes et tarifications pour l'exercice 2020 soit adopté, tel que déposé.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2020-01-308.**  
Paiement du  
décompte  
progressif no. 9 -  
Lot 1 - Projet de  
réfection du  
Centre sportif

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-03-74. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 4 187 390 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna - Lot 1;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-06-143. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 63 792.85 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-06-153. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 451 823.13 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-07-168. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 553 621.18 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-08-185. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 466 590.40 \$;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-09-206. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 784 560.20 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-10-231. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 6 au montant de 568 831.34 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-11-250. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 7 au montant de 649 826.28 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-12-275. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 8 au montant de 176 074.62 \$;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Tammy Voyer, directrice générale ou en son absence, Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 9 – Lot 1, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 31 décembre 2019;
- 2- D'autoriser la trésorière à émettre le paiement à Construction G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 9, établi au montant de 52 451.70 \$ incluant les taxes, relativement au projet de réfection du centre sportif – Lot 1, conditionnel à la réception des quittances et de la déclaration solennelle de l'entrepreneur ainsi que la recommandation finale de M. Alain Côté, architectes inc.

**2020-01-309.**  
Paiement du décompte progressif no. 9 – Lot 2 – Projet de réfection du Centre sportif

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-03-75. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 2 662 706 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna – Lot 2;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-06-144. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 18 998.47 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-06-154. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 236 816.54 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-07-169. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 310 578.41 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-08-186. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 370 194.90 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-09-207. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 331 888.56 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-10-232. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 6 au montant de 362 006.73 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-11-251. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 7 au montant de 396 190.51 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-12-276. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 8 au montant de 202 451.66 \$;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Tammy Voyer, directrice générale ou en son absence, Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 9 – Lot 2, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 31 décembre 2019;
- 2- D'autoriser la trésorière à émettre le paiement à Construction



**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 9, établi au montant de 147 314.71 \$ incluant les taxes, relativement au projet de réfection du centre sportif – Lot 2, conditionnel à la réception des quittances et de la déclaration solennelle de l'entrepreneur ainsi que la recommandation finale de M. Alain Côté, architectes inc.

**2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur l'appui à la ville de Thetford Mines, le règlement de taxation, le règlement d'emprunt pour le Centre sportif, les échéances des règlements d'emprunt, la résolution pour la reconstruction du pont de l'île, questions auxquelles le maire a répondu.

**2020-01-310.**

Fin de la séance  
et levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 36.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière